

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 18 décembre à 18h00, le Comité Syndical dûment convoqué, par courrier électronique du 28 novembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil de la CC Carmausin Ségala à Carmaux, sous la présidence de Jean-Luc ESPITALIER

Objet : Election du 4^{ème} et 6^{ème} Vice-Président
Référence : D 2023.14

Délégués en exercice : 23 Suppléants : 14
Délégués présents : 14 Pouvoir : 1
Voix délibératives : 15

Titulaires présents : J-Marc BALARAN, J-Louis BOUSQUET, Bernard BOUVIER, J-Claude CLERGUE, J-Luc ESPITALIER, Guy GAVALDA, Sylvie GRAVIER, Christian PUECH, Didier SOMEN, Pascal THIERY, Bernard TRESSOLS, Myriam VIGROUX

Titulaires représentés : Patrick CARAYON (donne pouvoir à J-Luc ESPITALIER)

Suppléants présents avec voix délibérative : Sandrine SANDRAL, J-Michel SIBRA,

Titulaires excusés : Christine BARRILLIOT, Bruno BOUSQUET, Sylvian CALS, Françoise EMERIAUD, J-Claude MADAULE

Suppléants excusés : Serge BOURREL, Jean-François KOWALIK, J-Marc SENEGES,

Autres participants : Jean-Louis AZEMAR, Stéphanie CANTALOUBE, Julien FRAT, Anaïs HUOT,

Secrétaire de séance : Bernard BOUVIER

Suite au décès de Mme Sabine BOUDOU-OURLIAC et à la démission de Didier SOMEN actée par le préfet le 04/12/2023, il convient de pourvoir les sièges de 4^{ème} et 6^{ème} Vice-Président.

Il est procédé à l'élection du 4^{ème} Vice-Président à bulletin secret et à la majorité absolue conformément aux articles L.2122-1, L.2122-4, L.2122-7, L.2122-7-1 du CGCT.

Le Président demande aux candidats de se déclarer pour le poste de 4^{ème} Vice-Président.

Madame Sylvie GRAVIER déclare sa candidature.

Résultat du premier tour :

Votants : 15

Nuls : 0

Blancs : 1

Exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Madame Sylvie GRAVIER ayant obtenu la majorité absolue est proclamée 4^{ème} Vice-Présidente et est immédiatement installée.

Il est procédé à l'élection du 6^{ème} Vice-Président à bulletin secret et à la majorité absolue conformément aux articles L.2122-1, L.2122-4, L.2122-7, L.2122-7-1 du CGCT.

Le Président demande aux candidats de se déclarer pour le poste de 6^{ème} Vice-Président.

Monsieur Jean-Marc BALARAN déclare sa candidature.

Résultat du premier tour :

Votants : 15

Nuls : 0

Blancs : 1

Exprimés : 14

Majorité absolue : 8

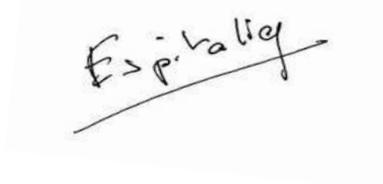
Monsieur Jean-Marc BALARAN ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 6^{ème} Vice-Président et est immédiatement installé.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents.

Certifié conforme,

Le Président, Jean-Luc ESPITALIER

A handwritten signature in black ink, reading "Espitalier", written over a horizontal line.